



Communiqués de presse

Communiqué du Ministère de l'Éducation Nationale : les sorties scolaires à nouveau autorisées

Le 2 décembre 2015

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche annonce la levée, mercredi 2 décembre, de l'interdiction des sorties occasionnelles pour les élèves franciliens et des voyages scolaires en Ile-de-France.

Descriptif

Les voyages scolaires en Île-de-France sont à nouveau autorisés pour l'ensemble des académies mais doivent faire néanmoins l'objet d'une information préalable auprès du rectorat.

L'Île-de-France étant toujours en alerte attentat dans le cadre du plan Vigipirate, il est demandé aux classes voyageant dans cette zone d'éviter les lieux hautement touristiques. Les équipes qui encadrent les élèves doivent également assurer une vigilance accrue lors de ce type de déplacement.

L'interdiction de sorties scolaires sur le site de la COP21 est maintenue pour tous les élèves et ce, jusqu'à la fin de cette manifestation.

[Lire le communiqué](#)

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.